



## NEGOCIATIONS PERIODIQUES OBLIGATOIRES 2017

La dernière réunion des Négociations Périodiques Obligatoires, s'est tenue le 23 mars 2017 en ce qui concerne la partie Rémunération. Avec des propositions de la Direction indécentes bien en dessous de ce qu'il nous faudrait pour maintenir notre pouvoir d'achat.

Dans la continuité des années précédentes, la Direction a annoncé qu'elle ne souhaitait pas octroyer d'augmentation générale.

Ci-dessous, les différences par rapport à 2016. Qui, elles-mêmes n'étaient pas exceptionnelles...

PROPOSITIONS 2016	PROPOSITIONS 2017
0,7 % d'Augmentation générale pour les Salaires inférieurs à 2100 euros 0,5 % d'Augmentation générale pour les salaires à partir de 2100 euros	0 % d'Augmentation Générale Monétarisation de jours issus du Compte Epargne Temps jusqu'à 3 jours maxi
<b>COLLABORATEURS NON-CADRES : Augmentations au mérite</b>	
0,6 % de la masse salariale Entre 0 et 300 euros au 1er juin 2016 Pour les salaires inférieurs à 2100 euros Enveloppe de 150 euros brut Augmentation des Pay Plans passe de 700 à 900 euros	1% de la masse salariale Augmentation au mérite peut être entre 0 et supérieure à 1% Intégration de 20,80 euros brut de la prime annuelle dans le salaire de base pour les mensuels ayant un pay plan de 1250 euros annuel
<b>COLLABORATEURS CADRE HORS VENTE</b>	
Augmentation annuelle au mérite 1,1 % de la masse salariale au 1er juin 2016	Augmentation annuelle au mérite de 1% de la masse salariale au 1er octobre 2017
<b>INGENIEURS DES VENTES</b>	
Salair minimum : 1600 euros Salair avec ancienneté de 1 an < 24 mois : 1700 euros brut Salair avec ancienneté supérieure à 24 mois : 1800 euros brut si atteinte des objectifs Salair uniquement CR/VM avec ancienneté >= 36 mois : 1900 euros si atteinte des objectifs Salair IDV Vertical Market >= 36 mois : 2000 euros brut si atteinte des objectifs et accord DR Pour les IDV Production Printing R/O passe à 7000 euros	Enveloppe catégorielle et sera répartie au mérite sur proposition de l'encadrement et la DRH avec effet au 1er octobre 2017
<b>RRC / TV / RADV</b>	
Consultant Projet Solution enveloppe passe de 10 à 20 % de leur salaire fixe de base RRC MBR passe de 7 à 10 %	Télévendeurs : prime passe de 2300 à 2600 euros brut au 1er avril 2017 RADV: MBR passe de 7 à 10 %

Depuis des années, les salariés doivent se contenter des miettes.

Cette année, nous n'aurons même pas les miettes ! Rien pour améliorer l'ordinaire. Malgré un Trading Profit de 6 M€ !

Et ceux qui se goinfrent, n'osent même plus montrer les augmentations de salaire qu'ils s'attribuent. Ils n'osent même plus communiquer aux élus, donc aux salariés, les évolutions de leur rémunération !

Mais pourquoi la Direction se gênerait-elle ? Les salariés ont donné leur voix à un syndicalisme de compromis et réformiste, écartant ainsi la CGT des négociations. (La CGT Ricoh, n'est plus représentative dans l'entreprise depuis mars 2016).



Force est de constater que le dialogue social ne peut pas fonctionner avec une Direction arrogante et sourde à toute revendication ! Souvenez-vous, LE PROFIT AVANT TOUT !



Une force à vos côtés